

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DE20252003_23/133</b>
	<b>Du 20 MARS 2025 à 18 heures 30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : 22</b> <b>De Votants : 27</b> <b>Absents ayant donné procuration : 5</b> <b>Absents excusés sans procuration : 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration : 0</b>  <b><u>Objet :</u> FINANCES- Budget annexe Parc d'activités du 3<sup>ème</sup> Millénaire - affectation des résultats 2024</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de <b>Caveirac</b> étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Guillaume BARAGNON ; Sophie GIMENO ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Marcel DESPROGES  <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Sophie DENAT pouvoir à Pascal MIARD ; Christian ANDRE pouvoir à Marcel DESPROGES ; Marion BERLINE pouvoir à Sophie GIMENO ; Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Laurence MARTIN pouvoir à Patrick ETIENNE  <b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b>  <b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b>

Madame GIOVANNELLI Odile, Rapporteur,

Présente les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe du Parc du 3<sup>ème</sup> Millénaire qui s'établissent ainsi :

Excédent de fonctionnement	99 097,91 €
Excédent d'investissement	75 670,86 €

Rappelle pour mémoire les résultats antérieurs reportés :

Excédent de fonctionnement cumulé	130 141,85 €
Excédent d'investissement cumulé	109 762,98 €

Après intégration des résultats antérieurs reportés, les résultats cumulés 2024 s'établissent ainsi :

Excédent cumulé de fonctionnement	229 239,76 €
Excédent cumulé d'investissement	185 433,84 €

Madame GIOVANNELLI propose une affectation des résultats sur le budget primitif de 2025 comme suit :

AFFECTATION 2025	
Au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)	179 239,76 €
Au financement de l'investissement : compte 1068	50 000,00 €
Au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001)	185 433,84 €

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents, et représentés,

**DECIDE** d'affecter les résultats sur le budget primitif de 2025 comme suit :

- Au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002 recettes) :	179 239.76 €
- Au financement de l'investissement, au compte 1068 :	50 000.00 €

- Au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001 recettes) : 185 433.84 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
A Caveirac, le 21 mars 2025

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance  
Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>